



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 22 juin 2020

Le Conseil Municipal, s'est réuni au foyer rural de Rebaix le 22 juin 2020 à 18h00 sous la présidence de M. Daniel BONHOMME, Maire

Présents : BONHOMME Daniel - DECARSIN Bleuette - LEMAIRE Alain - PIRES DA COSTA Adelaïde - CARRÉ Benoit - DESSAIN Corine - JORAND Michel- DECLERCQ Jean-Philippe - MEUNIER Éric- PINTO-DEMAISON Graciosa - CHENTOUF Amar - LE TIEC Valérie - DOMINIQUE-ALLAIN Esther - CHARLON Suzanne — CARRARA Elyane - - Patrick MARECHAL - Aurore TENARDIE

Absents : Chantal DESCLAUD-THIRIET - Michaël ABEL

Recensement des pouvoirs : Chantal DESCLAUD-THIRIET à CHENTOUF Amar

- **ADOpte** et **SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
- **APPROUVE** les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2019 qui laissent apparaître les résultats suivants :

* Budget Général :	Excédent de Fonctionnement.....	762 065,50 €
	Déficit d'Investissement.....	224 067,03 €
* Budget Assainissement :	Excédent de Fonctionnement.....	1 010 354,38 €
	Déficit d'Investissement.....	10 388,38 €

- **AFFECTE** les résultats comme suit :

* Budget Général :	Section de Fonctionnement.....	1 548 352,85 €
	Section d'Investissement.....	234 455,41 €

- **VOTE** les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

* Budget Général :	Section de Fonctionnement.....	3 206 179,00 €
	Section d'Investissement.....	1 126 160,00 €

- **VOTE** le taux des taxes locales, comme suit : TF : 14,12 % - TFNB : 40,22 %
- **VOTE** les subventions 2020 pour un montant de 5 000 € au CCAS et 13 990 € à diverses associations.
- **ACCEPTÉ** les modalités de financement et de gestion du Fond.Solidarité.Logement. définies dans la convention 2020 avec le Département de Seine et Marne soit 0,30 € par habitant.
- **PRONONCE** la clôture du budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2019 par réintégration des comptes de ce budget dans le budget principal par le comptable public, **CONSTATE** que les résultats reportés du compte administratif 2019 du budget assainissement, à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à :
Section d'exploitation (C : 002) : + 1 010 354,38 €
Section d'investissement (C : 001) : - 10 388,38 €
Et DECIDE de transférer les résultats du budget assainissement constatés au 31 décembre 2019 à la Communauté de Communes des Deux Morin
Résultat d'exploitation : + 870 354,38 €
Résultat d'investissement : - 10 388,38 €
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et tout autre document relatif au transfert de compétence de l'assainissement.

Maire,
Daniel BONHOMME